

13 ÈMES RONDES DE LA ST LAURENT

REPOS

Samedi 06 Aout

Départs VTT et Marche 9h

Cyclos à partir de 8h30

Cyclo

47km (400 dénivelé) / 77 km (1040 dénivelé)

Certificat médical ou licence sportive Obligatoire

VTT

22 km (310m) / 30 km (650m) / 36 km (780m) / 44 km (950m) / 49 km (1050m)

Certificat médical ou licence sportive Obligatoire

Marche
& Trail

8km (170 dénivelé) / 14 km (240 dénivelé)

Trail Certificat médical ou licence sportive Obligatoire
trail non chronométré



Inscriptions à partir de 8h stade Rugby

Douches / Lavage vélos

Parking Camping-car sur demande

A partir de 12h Buvette, Bandas et Repas Bigourdan

Inscriptions : <https://www.njuko.net/st-laurent-2022>

Tarif Rando : 7€ (+1€ sur place) / Repas Bigourdan + 5€ / Repas accompagnant 9€

Toutes les infos sur <https://isl-rando.clubeo.com> ou <https://facebook/ISL-Rando>



RANDONNEE de : 13èmes Rondes de la St Laurent

Le : / / 2022

Bulletin d'Inscription des randonnées



NOM :

PRENOM :

CLUB :

Année de naissance :

Tél :

N° : Voie :

Ville : CP :

MAIL :

Conditions de la Carte de Fidélité :

* Vous êtes toujours en possession de cette carte reçue les années précédentes : Bravo : vous pourrez l'utiliser à nouveau sans avoir à remplir de bulletin papier. Par contre si vous avez changé d'adresse ou de club remplissez un nouveau bulletin et présentez le avec la carte code barre.

* Vous n'avez pas de carte : Pas de souci, remplissez un bulletin correctement et de façon lisible, une carte avec votre nom bien recollée à l'unité vous sera remise. Celle-ci vous permettra de vous inscrire à toutes les randonnées du challenge NR sans avoir à remplir un nouveau bulletin.

Plus de renseignements sur le site : <http://www.advtt65.com>

Parcours : Vtt :.... kms / Marche ou Trail :.... Kms / Cyclo :.... Kms

J'utilise un VAE (VTT électrique) homologué : OUI NON

Pas de gobelets jetables aux ravitaillements, pensez à prendre le vôtre à l'inscription

Règlement : Signé une fois, lors de la remise de la carte de fidélité, le présent règlement est applicable à l'ensemble des randonnées comptant pour le Challenge NR / ADVTT 65

(VTT/Cyclo/Trail) : UN CERTIFICAT MEDICAL OU UNE LICENCE SPORTIVE

VOUS SERA DEMANDE LORS DE L'INSCRIPTION : (VTT/Cyclo/Trail)

- Les mineurs doivent fournir une autorisation écrite des parents ou tuteurs et devront être accompagnés par un adulte.
- Le port du casque est obligatoire pour tous les participants.
- Les circuits empruntent des voies ouvertes à la circulation, il n'y aura aucun chronométrage, chaque participant est tenu de respecter le code de la route.
- Les concurrents ne doivent pas s'engager sur des circuits dont le kilométrage annoncé dépasse leur capacité physique.
- Chaque participant s'engage :
- à respecter la nature (en évitant de souiller de déchets quelconques les chemins, en restant sur les limites des parcours balisés).
- à respecter les autres randonneurs (quel qu'ils soient, cavaliers, piétons, etc...) en faisant preuve de courtoisie, en maîtrisant sa vitesse, en cédant au besoin le passage, en évitant de prendre des risques inconsidérés pouvant mettre autrui en péril.
- Les kilométrages annoncés sont approximatifs. Les organisateurs se réservent le droit de modifier les horaires et les tracés indiqués pour des raisons de sécurité.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de détérioration de tout matériel survenus avant, pendant ou après la manifestation.
- Les participants acceptent du fait de leur inscription la diffusion dans la presse et l'exploitation à titre gratuit des photos prises pendant la manifestation qui demeureront la propriété de l'organisateur. Ces photos pourront être utilisées à des fins promotionnelles ou de communication.
- La participation à la randonnée se fera sous l'entière responsabilité des participants, avec renonciation à tout recours contre les organisateurs, quel que soit le dommage subi ou occasionné.
- Les concurrents licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance de leur licence, les concurrents non licenciés devront s'assurer individuellement.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident survenus lors de la manifestation concernant des vélos électriques non homologués.
- Je confirme avoir été informé (conformément à l'article L.321-4 du code du sport) de l'intérêt à bénéficier de garanties individuelle accident couvrant les dommages corporels auxquel la pratique sportive peut m'exposer.

Je soussigné reconnais avoir pris connaissance du règlement de cette épreuve et dégage la responsabilité des organisateurs en cas de défaillance.

A : Le : / / 2022